

► **Conditions de vie**
Société

En milieu rural, les Auvergnats accèdent plus difficilement aux commerces et services

Selon qu'elle est plus ou moins peuplée, chaque commune dispose d'une gamme particulière d'équipements. Au contraire des pôles urbains, dotés d'infrastructures rares, les petites communes de plus de 500 habitants sont essentiellement pourvues en commerces et services de proximité. Alors que les Auvergnats accèdent aux services et commerces les plus courants dans les mêmes conditions que la moyenne française, leurs temps d'accès aux équipements des autres gammes sont plus longs. Cette plus faible accessibilité est très marquée dans certains bassins de vie ruraux.

► **Geneviève BUREL, Insee**

Les services au public, marchands et non marchands, sont des éléments importants de la structuration d'un territoire. La présence de commerces (alimentaires ou non), d'artisans, d'écoles, d'établissements et de spécialistes dans le domaine de la santé ou encore de services publics est gage d'une bonne qualité de vie pour la population. La diversité des équipements et des services est donc un atout indéniable pour l'attractivité et la cohésion d'un territoire.

La taille des communes conditionne leur niveau d'équipement

La localisation des commerces et services sur le territoire n'est pas uniforme. Elle reflète notamment la répartition de la population mais traduit aussi le poids de l'histoire dans la construction des territoires. En outre, les commerces et services se localisent souvent selon une logique de regroupement. La fréquentation de lieux d'achats existants donne une assise à l'implantation de nouveaux équipements. La fréquence des équipements et la proximité du service qu'ils rendent permettent de les regrouper

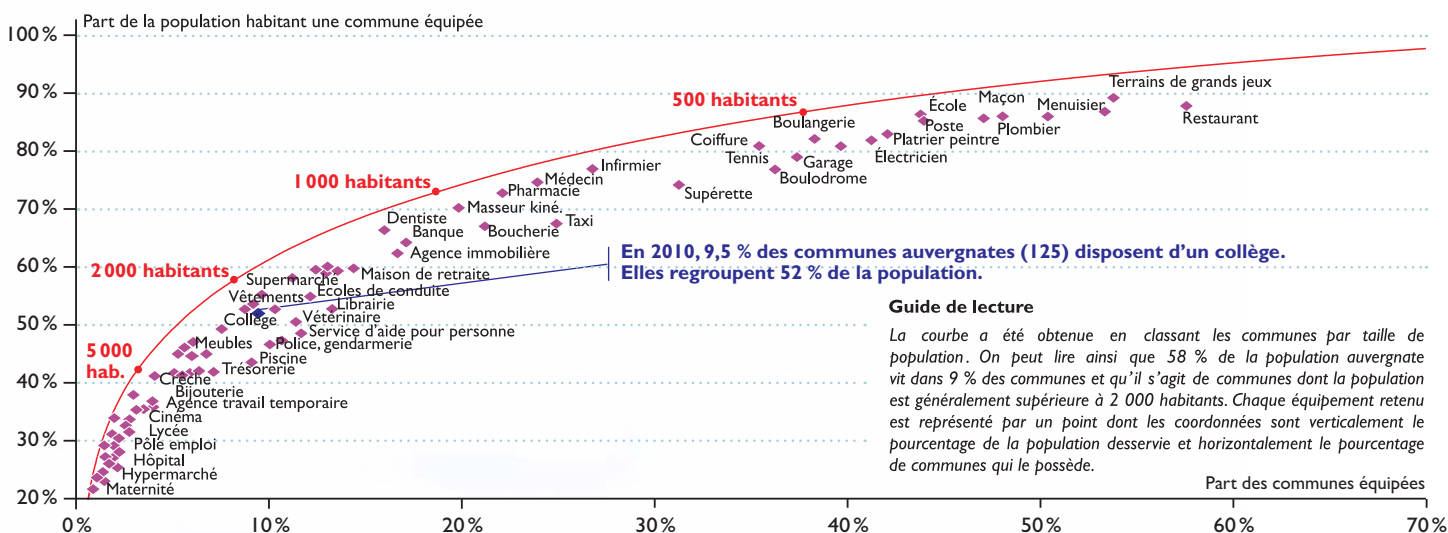
en trois gammes, chacune d'elles étant caractéristique d'un type de commune.

En Auvergne comme en France, à partir d'un seuil de 500 habitants, les communes disposent d'une gamme étoffée d'équipements de la vie courante. Celle-ci regroupe des artisans du bâtiment et une série de commerces alimentaires et de services comme la poste ou l'école élémentaire. À partir de 1 000 habitants, elles bénéficient souvent d'un deuxième lot d'équipements, comprenant essentiellement les services de santé de premier recours (médecin, infirmier...). Ces deux ensembles constituent la gamme de proximité. Pour tous les équipements de proximité (à l'exception des fleuristes, des instituts de beauté et des agences immobilières), la part des communes équipées et celle de la population habitant une commune équipée sont identiques en Auvergne et en France.

Au-delà de 2 000 habitants, les communes accèdent à un troisième ensemble d'équipements qui comporte le supermarché et les commerces non alimentaires, ainsi que des services à la population, publics ou non, tels que le collège, le commissariat de police ou la gendarmerie, la maison de retraite, l'auto-école.

► **Huit Auvergnats sur dix accèdent aux services de proximité dans leur commune**

Concentration de la population et des équipements en Auvergne



Les communes d'environ 5 000 habitants proposent un panel encore plus large constitué par des commerces et services plus spécialisés : commerces de vêtements, de chaussures, de meubles, mais aussi crèche, orthophoniste, laboratoire d'analyse médicale. Ces deux derniers groupes, caractérisant les communes de 2 000 à 5 000 habitants, représentent la gamme dite intermédiaire. Des différences notables apparaissent entre la France et l'Auvergne. En effet, les services au public sont plus fréquents dans la région alors que les services concurrentiels y sont plus rares. Les infrastructures principalement situées dans les pôles urbains (communes de plus de 5 000 habitants) relèvent de la gamme supérieure. On y retrouve notamment les lycées, les établissements de santé, des structures et organismes d'aide sociale à destination des personnes âgées, des enfants et des adultes handicapés.

Une accessibilité plus contrainte que dans les autres espaces ruraux métropolitains

Au-delà de la fréquence des équipements sur le territoire, le temps d'accès à ceux-ci est également un élément déterminant de la qualité de vie des habitants. En 2010, la moitié de la population auvergnate se situe à plus de 10,6 minutes en voiture de

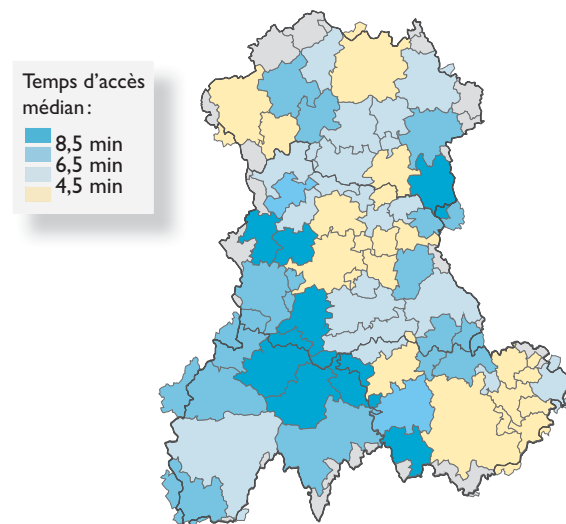
► Temps d'accès médian aux équipements dans les bassins de vie

	Auvergne		France	
	Ensemble des bassins de vie	Bassins de vie ruraux	Ensemble des bassins de vie	Bassins de vie ruraux
temps d'accès médian en minutes				
Gamme de proximité	2,4	2,6	2,0	2,3
Gamme intermédiaire	7,8	8,5	6,3	6,8
Gamme supérieure	20,2	21,5	16,4	17,8
Gammes de proximité et intermédiaire	5,4	5,5	4,2	4,6
Ensemble des 3 gammes	10,6	11,8	8,7	9,5

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2010 ; Inra, distancier Odomatix

l'ensemble des équipements, contre 8,7 au niveau métropolitain. Si le temps d'accès aux équipements de proximité est sensiblement le même en Auvergne qu'en France, il est plus long pour les équipements des autres gammes dans la région. Cette plus faible accessibilité est très marquée dans l'espace rural. Les habitants des bassins de vie (voir définitions) ruraux auvergnats accèdent moins facilement à l'ensemble des commerces et services que les autres ruraux métropolitains. Déposer ses enfants à la crèche, faire appel à une ambulance, aller au supermarché, prendre des cours dans une école de conduite, équiper sa maison ou encore accéder à une agence immobilière sont autant d'actes de la vie courante qui nécessitent de plus longs trajets pour eux. C'est dans le nord Cantal, le Cézallier, les Combrailles et la montagne bourbonnaise que l'accessibilité aux gammes de proximité et intermédiaire est la plus contrainte. Les temps d'accès y sont deux fois plus longs que dans les campagnes françaises. Du fait de l'éloignement des pôles urbains, la moitié de la population résidant dans les bassins de vie ruraux de montagne ou dans le bocage bourbonnais vit à plus de 25 minutes des équipements de la gamme supérieure, contre 18 minutes dans les autres bassins ruraux français.

► Accessibilité aux gammes d'équipements intermédiaire et de proximité par bassin de vie



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2010 ; Inra, distancier Odomatix

© IGN-Insee 2013

► Méthodologie et définitions

La Base permanente des équipements (BPE) a pour objectif de proposer annuellement à la date du premier janvier, une base d'équipements finement localisés construite à partir de diverses sources administratives externes. Elle permet ainsi de fournir le niveau d'équipement et de services rendus à la population sur un territoire. Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les différents équipements de la BPE sont regroupés en sept grands domaines (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) et en trois gammes (proximité, intermédiaire et supérieure).

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle de service, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires.

Pour en savoir plus :

- « Accès aux équipements : 61 bassins de vie structurent le territoire auvergnat », Insee Auvergne La Lettre n° 85, décembre 2012 ;
- Des données complémentaires à cette étude sont disponibles en téléchargement sur le site www.insee.fr/auvergne, rubrique « Publications ».